

PREFET DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5294)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **LA SOCIETE FERME EOLIENNE DU MONT MOYEN SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT REGROUPANT HUIT AÉROGÉNÉRATEURS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CATHEUX, CONTEVILLE ET CHOQUEUSE-LES-BENARDS**

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 26 mars 2014, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société FERME EOLIENNE DU MONT MOYEN qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant huit aérogénérateurs sur le territoire des communes de Catheux, Conteville et Choqueuse-les-Bénards.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Bernhard SCHWECHHEL, Président de la société FERME EOLIENNE DU MONT MOYEN dont le siège social est situé à Paris (75010) - 233, rue du Faubourg Saint Martin, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 28 avril 2014 au mercredi 28 mai 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Choqueuse-les-Bénards, siège de l'enquête, et à celles de Catheux et Conteville afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Catheux, Conteville et Choqueuse-les-Bénards et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, Mme Anne-Marie Farvaque, ingénieur chimiste, suppléée le cas échéant par M. Jean-Yves Mainecourt, agent immobilier en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, aux jours et heures suivants :

- lundi 28 avril 2014 de 15 heures à 18 heures à Choqueuse-les-Bénards ;
- samedi 10 mai 2014 de 9 heures à 12 heures à Conteville ;
- jeudi 15 mai 2014 de 16 heures à 19 heures à Catheux ;
- samedi 24 mai 2014 de 9 heures à 12 heures à Choqueuse-les-Bénards ;
- mercredi 28 mai 2014 de 14 heures à 17 heures à Choqueuse-les-Bénards.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, aux mairies de Catheux, Conteville, Choqueuse-les-Bénards, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).